



Rapport de la Commission des finances (CoFin)
au Conseil communal sur le préavis municipal n° 47/2025

Demande de crédit supplémentaire au poste 522.3141 du budget 2024

Président Frédéric Gygax

Membres Thomas Daetwyler - Sergio Del Gottardo - Gilbert Dupuis - Walter Lanz

Préambule

Conformément aux règlements (règlement sur la comptabilité des communes – RCom art. 10 & 11, règlement du conseil communal art. 29 & 129) et au préavis 01/2021/B, tout dépassement de budget de CHF 30'000.00 et plus doit faire l'objet d'un préavis examiné par la commission des finances. C'est l'objet du présent rapport.

Dans le cadre de l'établissement du rapport sur les comptes 2024, la Commission des finances s'est réunie le 13 mai 2025 à 19h30 à la Maison de commune en présence de Messieurs Etienne Fleury, syndic, et Milos Dangubic, boursier. A cette occasion, elle a pris également connaissance du préavis 47/2025.

Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de la CoFin.

Contexte

Le compte 522.3141 – Entretien des bâtiments (Bâtiments scolaires - Enseignement secondaire) prévoyait au budget 2024 un montant de CHF 150'000.00 alors que les comptes font apparaître une dépense de CHF 181'681.20.

Ce dépassement de CHF 31'681.20 est lié à une remise en état des carreaux dans les douches des 3 vestiaires de la salle de gym DLV 5 (salle Sud). Cette réfection était nécessaire, impérative et imprévue. Elle a coûté CHF 93'080.35 qui représente 51% des coûts totaux budgétisés au compte 522.3141 en 2024.

La Municipalité a déclaré à la CoFin qu'avec l'engagement de notre responsable des bâtiments, une politique de suivi de l'assainissement des bâtiments a été instaurée afin d'avoir une meilleure gestion des coûts d'entretien. Ceci devrait éviter de présenter des demandes de crédit supplémentaire même si la budgétisation des travaux d'entretien en soi est difficile, vu leur caractère incertain.

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 47/2025 du 28 avril 2025 ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2024 pour un montant de CHF 31'681.20,
- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 20 mai 2025

Commission des finances
du Conseil communal de Cheseaux



Frédéric Gygax,
Président



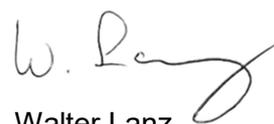
Thomas Daetwyler



Sergio Del Gottardo



Gilbert Dupuis



Walter Lanz,
Rapporteur